

Un fonds d'urgence pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Initié par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, le Fonds d'Urgence ESS s'adresse aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire qui rencontrent des difficultés en raison de la crise de la Covid-19.

Il propose une aide ponctuelle sous forme de prime non remboursable d'un montant forfaitaire en fonction du nombre de salariés :

- 5 000 euros pour les structures de 1 à 3 salariés
- 8 000 euros pour les structures de 4 à 10 salariés

Sont éligibles les entreprises du champ de l'Economie Sociale et Solidaire qui comptent entre 1 et 10 salariés, ayant une situation économique et financière fragilisée par la crise de la Covid, mais présentant des perspectives de relance.

Les dossiers de demande d'accès à l'aide sont instruits par France Active. Vous pouvez en faire la demande via la formulaire contact de demande en ligne ci-dessous :

<https://www.urgence-ess.fr/>


SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

